

REPUBLIQUE FRANCAISE		
Département du BAS-RHIN		Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 15	<u>Date de la convocation</u> : 5 mars 2024	<u>Séance du</u> 21 mars 2024 <u>Président de séance</u> : W. DE VREESE <u>Secrétaire de séance</u> : M. SCHMAUCH

Délibération n° 07/2024

Présents : Mmes GRAFF I., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S., SCHIFF dit SARMOIS A., STROH MJ.

M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., LETT L., PAULUS B., THUMANN P.

Excusés : DE VREESE A. donne procuration à LETT L., FOURNAISE E. donne procuration à MARTIN A., WEIL D. donne procuration à KOENIG D.

Absents :

VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2024

Classe transplantée et voyages scolaires	6€ par enfant et par nuitée	Sur présentation du tableau des enfants présents ayant participation au voyage et uniquement pour les enfants d'Osthoffen
Participation aux associations sportives du village par enfant domicilié à Osthoffen uniquement	20 € / enfant	Sur présentation du tableau d'effectif Uniquement pour les enfants d'Osthoffen, étudiants et chômeurs de moins de 25 ans <i>Dans la limite maximum de 1000€ par association</i>

Pour toutes les autres associations, sections sportives ou culturelles, une demande de subvention sera à adresser à la Mairie par un courrier descriptif motivant la demande, accompagné du Cerfa en vigueur et du rapport des comptes de l'Assemblée Générale.

La Commune délibérera sur l'octroi de la subvention, lorsque le dossier sera complet et déposé en Mairie et ce 1 mois avant le projet.

La Commune rappelle que toutes les associations, sections sportives et culturelles, utilisent la salle de sport et le foyer sans payer de loyer ni de charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 Voix POUR, approuve les subventions globales pour l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 21 mars 2024

Le Maire
Wilfried DE VREESE

